



Marseille, le 31 Mars 2020

**Monsieur Thierry LEMERLE**  
**Directeur Régional Pôle Emploi PACA**  
[thierry.lemerle@pole-emploi.fr](mailto:thierry.lemerle@pole-emploi.fr)

**Objet : Courrier relatif aux IPR-IPT / Covid-19**

Monsieur,

La CGT au niveau confédéral a demandé à la Direction Générale de Pôle emploi une actualisation automatique des demandeurs d'emploi leur permettant de percevoir leur allocation du mois de mars. Cette décision serait en droite ligne d'autres mesures exceptionnelles déjà prises : suspension de la réforme de l'assurance chômage, prolongation des allocations des chômeurs en fin de droit ou maintien des allocations de formation...

Nous attirons par ailleurs, plus particulièrement votre attention sur les réunions à distance des instances paritaires en région. Nos mandatés nous ont fait part à la fois des difficultés techniques pour mettre en œuvre ces réunions mais aussi des difficultés de prendre des décisions individuelles concernant les droits des chômeurs dans ces conditions. Par ailleurs, les agents de Pôle emploi, dont nous saluons le travail dans cette période difficile, nous semblent devoir être occupés à d'autres tâches que la préparation de ces réunions.

Nous nous joignons donc à nos mandatés pour vous demander de faire le constat de l'incapacité à tenir ses réunions pendant la durée du confinement et face à cette carence, de manière exceptionnelle de répondre de façon favorable à tous les recours émanant des usagers habituellement traités en IPT.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, recevez Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

  
**Gilles FOURNEL**  
**Secrétaire du Comité Régional**  
**CGT PACA**